

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: (21): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24 (1880.)

Carte du Glacier du Rhône.

Une communication du comité central du Club alpin suisse, datée de Berne, novembre 1880, donne les intéressants renseignements ci-après sur la marche et l'état actuel du levé du glacier du Rhône et sur le projet de contrat à ce sujet avec le Département militaire fédéral, question dont les sections du Club seront nanties cette année encore pour être réglée par une assemblée extraordinaire de délégués.

Pour mieux faire comprendre le point en litige, dit le Comité central, à ceux de ses collègues qui ne connaissent pas les débats antérieurs au sujet du levé du glacier du Rhône, il juge opportun de revenir en peu de mots sur l'origine, l'historique et la brusque cessation de ce travail pour faire paraître sous son vrai jour la formation du nouveau projet.

C'est dans le sein du Club alpin suisse qu'en 1871 et 1873 on fit et acclama la proposition de faire avancer la connaissance générale de nos glaciers et de les soumettre à des observations systématiques. A cet effet, le Comité central se mit en relations avec la Société suisse d'histoire naturelle et avec le Bureau topographique fédéral pour leur demander leur coopération. On convint de charger une commission, dite des glaciers, composée d'hommes connaissant la partie, de prendre les arrangements nécessaires. Après avoir créé le livre des glaciers, cette commission trouva qu'il était fort à désirer qu'on fit le levé d'un de nos glaciers d'une manière exacte et sur une échelle pas trop petite. D'accord avec le Comité central on choisit le glacier du Rhône pour cet effet. Ce fut M. Gosset, ingénieur du Bureau topographique fédéral qui, sous la direction de la commission des glaciers, fut chargé de cette entreprise. Dans l'été de 1874, il commença ses travaux avec énergie et le levé fit des progrès rapides. En décembre 1875, le Département militaire fédéral d'une part, et le Club alpin suisse de l'autre, firent un contrat d'après lequel le Club alpin suisse s'obligeait à payer une somme de 13,500 francs pour les frais accumulés jusqu'à la fin de 1875, ainsi que la moitié des frais pour les travaux à exécuter dès lors annuellement. Mais, bien que ce contrat eût été signé par les deux parties, il ne fut jamais exécuté, attendu que, dans l'intervalle, il s'était élevé quelques différends entre le Comité central et l'ingénieur chargé des travaux. Il serait inutile d'entrer dans le détail des longs et inutiles pourparlers causés par cette affaire ; bornons-nous à dire qu'elle a été réglée définitivement en janvier 1877. M. Gosset a déclaré par écrit qu'il n'accepterait pas la somme de 13,500 fr. offerte par le Comité central, mais qu'il préférerait rester seul propriétaire de ses travaux. Le chef d'alors du Bureau topographique fut aussitôt instruit verbalement et en détail de cet état de choses par le président central. Il va de soi-même que, dans ces conjonctures, le Club alpin suisse n'avait plus à se mêler de l'affaire, ce que le Comité central ne manqua pas de faire connaître à la Société dans l'assemblée de Glaris.

Les années suivantes, M. Gosset s'occupa en effet seul des travaux du levé et en paya presque seul les frais.

Dans le courant de l'hiver passé, certains bruits commencèrent à transpirer. On parlait d'une reprise de ces relations rompues. Les autorités fédérales estimaient qu'un travail scientifique entrepris sous leurs auspices ne devait pas se perdre inutilement, et en même temps la